

Généa-89 (Yonne)

ISSN 0184-1998

N° 191 – JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2026

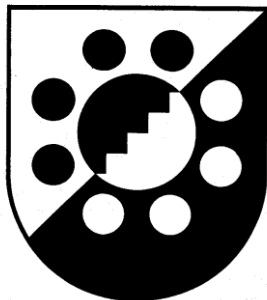
Dans ce numéro 191

Édito : De la généalogie à l'hestiologie dans l'Yonne
Nos ancêtres, bien au-delà des registres paroissiaux
Un acte de baptême moins banal qu'il n'y paraît
Les dates et les nombres pendant la Renaissance
Appel à cotisations pour l'année 2027 (voir page 70)
Catalogue des tables communales SGY (après 1792)
Grille tarifaire de tous nos ouvrages sur Lulu.com
Les huit formules d'adhésion à la SGY pour 2026



Bulletin de la SOCIÉTÉ
GÉNÉALOGIQUE
DE L'YONNE

Supplément icaunais S.G.Y. de la revue
bourguignonne *Nos Ancêtres et Nous*



Pour participer à notre campagne de relevés exhaustifs des mariages de l'Yonne (création de nouvelles tables de 1793 à environ 1922, ou bien ajout des permaliens sur des tables déjà terminées), il suffit de s'inscrire auprès de madame Sylvie Lajon (sens.sgy@gmail.com).

C'est ainsi qu'ensemble nous gravirons le temps

NOUVELLES TABLES S.G.Y. : Commandes à adresser à Sylvie Lajon, 8 route de Noé, 89100 MALAY-LE-PETIT.
Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la « SGY » ou « Société généalogique de l'Yonne ».
Frais de livraison à ajouter à toute commande :

Commande jusqu'à	15 €	40 €	60 €	80 €	160 €	> 160 €
Envoi simple	4,50 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €

Table des naissances

Aucune

Tables des mariages

Chastenay	1793-1922	14€
Merry-Sec	1793-1922	14€

Table des décès

Aucune

Tables des mariages

Ouagne	1793-1922	18€
Saint-Julien-du-Sault **	1793-1929	30€

** Table reprise et complétée, avec ajout des contrats cités (depuis 1850) dans les actes de mariage.

NB : Les adhérents peuvent retrancher 4 euros par table aux prix indiqués. Les adhérents bénévoles peuvent retrancher 4 euros par table et diviser le reste par deux. Ces réductions de tarif ne concernent que les tables de mariages ; elles ne s'appliquent pas aux tables de baptêmes, naissances, sépultures et décès.

Société Généalogique de l'Yonne, 27/4 place Corot

F-89000 – AUXERRE

<http://www.sgyonne.org>

☎ 03.86.46.90.60 (répondeur)

sgy.secretariat@wanadoo.fr

Vos représentants : Président de l'association et rédacteur en chef : Pierre Le Clercq.

Première vice-présidente : Sylvie Lajon (tables de mariages, animation du site Internet de la SGY et antenne sénonaise de la SGY) ; second vice-président : Patrick Jolibois (représentation de la SGY aux forums).

Secrétaire générale : Dominique Baillot.

Trésorier : Jean-Robert Blot (caisse générale et antenne tonnerroise).

Trésorière adjointe : Anne-Marie Roffi (caisse auxerroise).

Conseillères du CA :	Anne Blot-Lemaitre	Françoise Botte	Laurence Breton
	Alice Cadiou	Danielle Lopes	
Conseillers du CA :	Philippe Deschamps	Gérard Muzard	Marc Pautet
		Robert Timon	

Nos Ancêtres et Nous ; 78 rue des Epinoches, F-71000 Mâcon (Cercle généalogique de Saône-et-Loire).

Directrice de la publication : Dominique Hannot ; Rédaction : Philippe Remandet (Cercle généalogique de Saône-et-Loire) ; Liaison avec l'imprimeur : Hugues Leteneur (Cercle généalogique de la Côte-d'Or).

Yonne : supplément *Généa-89* à N.A.E.N. (directeur de la publication et rédacteur en chef : Pierre Le Clercq).

N° CPPAP : 1020G83779.

De la généalogie à l'hestiologie en salle de lecture dans l'Yonne

Le vendredi 17 juillet 2026, alors que nous commençons tout juste à sortir d'une étouffante période caniculaire ne présageant rien de bon pour l'avenir, la **Société généalogique de l'Yonne** fêtait l'anniversaire de sa création. Fondée il y a quarante-cinq ans, le 17 juillet 1981, elle avait alors pour premier siège social la commune de Dixmont où demeurait son président fondateur, Alain Noël, âgé à l'époque de vingt-deux ans.¹ Ce dernier, avec Etienne Meunier, vice-président, Alain Biscaye, secrétaire, et Christian Maillard, trésorier, voulait promouvoir la généalogie dans le département de l'Yonne en publiant en priorité des monographies familiales détaillées, pouvant intéresser aussi bien les chercheurs du présent que tous ceux du futur.

Au 31 décembre 1981, la *Société généalogique de l'Yonne* n'avait que quatorze membres cotisants, dont Roger et Evelyne Delingette qui en 2026 adhèrent toujours à notre association. Un an plus tard, au 31 décembre 1982, on dénombrait déjà cent cinquante-huit personnes ayant rejoint notre cercle. Je fais partie de ces nouveaux venus : je suis l'adhérent n° 32 ! Ma fonction au sein de notre amicale de généalogie a été de lancer, le mercredi 29 août 1984, puis d'animer durant une vingtaine d'années, notre vaste campagne de relevé systématique de tous les mariages ayant été célébrés avant 1793, dans toutes les anciennes paroisses situées dans le département actuel de l'Yonne. Je considérais en effet que notre association devait être à la fois une société savante, conforme aux vœux de ses quatre fondateurs, mais aussi un cercle d'entraide, pour répondre concrètement aux besoins des adhérents. Selon moi, l'entraide devait se faire non pas de manière dispersée et ponctuelle, en multipliant les questions et les réponses dans nos bulletins trimestriels, mais de façon organisée en mobilisant les bonnes volontés autour d'un travail collectif de grande ampleur, dont tout le monde pourrait profiter. En vingt ans, quelque deux cents bénévoles différents ont fréquenté la salle de lecture des *Archives départementales de l'Yonne*, à Auxerre, pour y dresser des tables de mariages.

Pendant cette période, notre association a changé deux fois de siège social : le 15 octobre 1993, elle a été domiciliée officiellement à la mairie de Joigny ;² le 7 décembre 1998, son domicile légal fut transféré à Auxerre, à notre adresse actuelle.³ Notre amicale était alors florissante, en pleine expansion, réunissant en 2006 jusqu'à 779 adhérents ; parmi eux, de nombreux bénévoles fréquentant assidûment la salle de lecture des *Archives départementales de l'Yonne*, dont Jean et Ginette Bougault qui ont relevé, sur place, la plupart des actes de mariage d'Auxerre. Nous formions alors la plus grosse société savante du département.

La pratique de la généalogie s'est complètement modifiée lorsque les dépôts d'archives, en France, ont mis en ligne leurs fonds numérisés, à commencer par tout l'état civil. Dans l'Yonne, tous les internautes du monde entier purent bénéficier de cette nouvelle donne le mercredi 9 septembre 2009. Ceci était certes une bonne chose, mais les généalogistes n'ont pas tardé à désertier la salle de lecture des *Archives de l'Yonne* et à quitter peu à peu notre association, dont les tables exhaustives de mariages sont devenues, du jour au lendemain, moins indispensables aux chercheurs solitaires travaillant en ligne. Le nombre de nos bénévoles a diminué, et parmi ceux-ci seule Elisabeth Decuyper continue à fréquenter la salle de lecture, à Auxerre, où elle relève pour nous des contrats de mariage. Les autres bénévoles œuvrent depuis leur domicile.

La quasi-absence des généalogistes en salle de lecture, depuis 2010, a été compensée en partie par un autre type de chercheurs, désormais plus visibles bien que peu nombreux. Ils ne s'intéressent pas comme nous à l'histoire de leur famille, mais à celle de leur maison. Le 3 novembre 2016, une association pratiquant cette nouvelle discipline, qu'elle désigne sous le nom de *généalogie immobilière*, a même été fondée dans l'Yonne : l'association **Patrimoine & Partage**, animée par Dominique et Jean-Louis Mutti.⁴ On peut citer par ailleurs Arnaud Flacks, qui le vendredi 27 novembre 2026, lors de notre assemblée plénière annuelle à Sens, nous parlera de son travail portant sur des bâtiments de cette cité. J'ai moi-même participé à ce mouvement en donnant une conférence à Auxerre, le 18 avril 2026, sur tous les habitants du château de Sparre.

Ceux qui s'adonnent à cette nouvelle forme de recherches n'ont pas encore de nom. Ce ne sont pas des généalogistes, même s'ils consultent les mêmes documents qu'eux. Je propose donc deux mots savants évoquant le nom de la divine Hestia, déesse grecque de la maison et du foyer familial : on pourrait désigner ces nouveaux chercheurs sous le vocable d'**hestiologistes**, et leur discipline sous celui d'**hestiologie**.

Pierre Le Clercq, président de la *Société généalogique de l'Yonne*.

¹ JO du 26/07/1981 : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/?q.id=id:198101740141>.

² JO du 03/11/1993 : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/?q.id=id:199300442121>.

³ JO du 13/02/1999 : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/?q.id=id:199900072586>.

⁴ JO du 12/11/2016 : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/associations-detail-annonce/?q.id=id:201600461034>.

Nos ancêtres, bien au-delà des registres paroissiaux

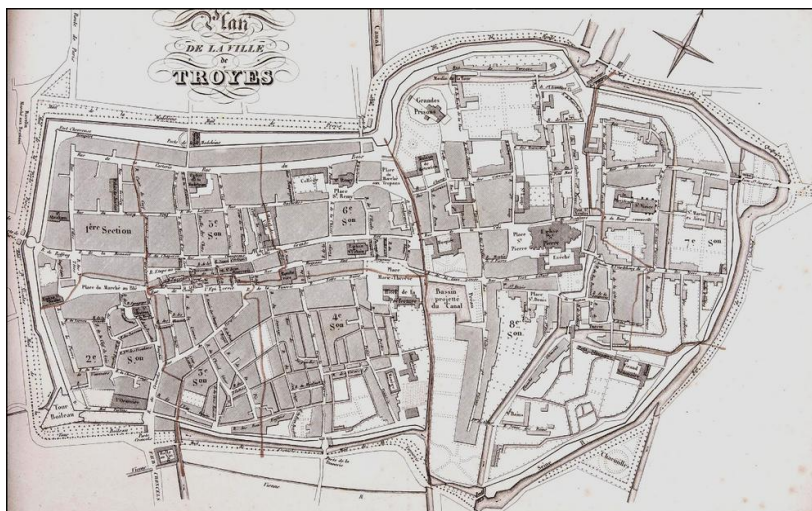
– Robert Timon –

Avec les années, le généalogiste amateur épuise les renseignements qu'il est possible de glaner dans les registres paroissiaux. Tout chercheur est certain de trouver des ancêtres bien avant 1735, 1680 et même 1620. La consultation des actes notariés lui permet, dans les cas favorables, de prolonger le vaste champ de ses recherches jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Mais au-delà, est-on condamné à rester dans l'ignorance ?

Dès que les hommes ont su écrire, ils ont dressé des listes. Les greffiers du Moyen Âge ont répertorié les patronymes de leurs concitoyens assujettis à divers impôts : taille, cens et autres impositions. Justement, Etienne Meunier, qui s'est découvert des ancêtres à Troyes, dans l'Aube, a entrepris de transcrire pour nous une large sélection de vingt-sept comptes de cette ville. Ces comptes sont régulièrement répartis de 1374 à 1595.⁵ Puisque les habitants sont régulièrement taxés, il y a là un moyen pratique de suivre l'évolution de la population troyenne et d'y repérer des personnes pouvant compléter, ou non, un arbre généalogique.

Tentons donc l'aventure avec un extrait du document Boutiot F 21 aux Archives de l'Aube, boîte 698 :

« (...) Ayez ou mois de mars darrenier passe A la requeste de nous et de notre et chier et tres ame Cousin le duc de Bourgogne Apres la remonstrance faite en notre presence a ceulx des trois estas des bonnes villes de cedit Royaume declarez et adherens avec notre dit cousin, et pour lentretenement et accomplissement de ses bons et sains propos et entention mis sus pour le relevement et confirmation dudit Royaume sur les grans necessitez et ass... dicellui et especialement au fait de la guerre ottroye consenti et accorde pour et ou nom des bonnes gens bourgeois et habitans de ladicte ville de Troyes. La somme de deux mil frans, a icelle pranre et levee et avoir sur eulx par moitie au XV^{me} jour de ce present mois d'avril et en la fin de may ensuivant et la tourner et commencer et employer pour et au prouffit de mondit seigneur et par le bon advis de nous et de notre cousin ou fait de la guerre et autres affaires et necessitez de mondit seigneur Et il soit ainsi que presentement Nous pour la seurte de notre personne a present demourant et resident audit lieu de Troyes et pour la garde ... et deffence dicellui fort soit besoing et faisons tenir illec plusieurs notables chevalliers et capitaines accompaignez denviron cent homes darmes Lesquieulx pour cuiter les dommaiges qui par eulx et aborracon deulx se pourroient faire sur lesdis habitans ou aucuns deulx et es villes et villaiges denviron soit expedient de faire payement et satisfacon de leurs gaiges ordinaires et acoustumez. (...) ».



Je comprends qu'en 1418 les Troyens sont informés que le duc de Bourgogne ordonne aux habitants de rassembler 2 000 francs pour assurer sa sûreté et améliorer la garde et défense de la ville. Or, parmi mes ancêtres se sont glissés quelques MOREAU. L'index des comptes transcrits par Etienne Meunier me permet facilement de constater qu'on trouve, à Troyes, plusieurs Jehan MOREAU. L'un d'eux, pratiquant le métier de chandelier, est mentionné en 1418. Bien entendu, je peux consulter ce qui le concerne en allant aux Archives

⁵ Plus précisément 1374 ; 1406 ; 1418 ; 1427 ; 1428 ; 1429-1431 ; 1439 ; 1448 ; 1457 ; 1468 ; 1479 ; 1484 ; 1496 ; 1513 ; 1524 ; 1540 ; 1548 ; 1556 ; 1557 ; 1569 ; 1579 ; 1585 ; 1590 ; 1595.

de l'Aube et en y demandant le document Boutiot F 21 (boîte 698). Mais, à ce stade, je dois remercier deux fois l'auteur de la transcription : une fois pour m'avoir informé où et comment je peux trouver les mentions des Jehan MOREAU à Troyes ; une seconde fois pour avoir transcrit lettre à lettre le contenu de l'acte, ce qui m'évite un déplacement fastidieux depuis mon domicile, dans l'Yonne, jusqu'au chef-lieu de l'Aube.

Le Jehan MOREAU qui m'intéresse est mentionné au milieu d'une liste de contribuables qui, en 1418, résidaient dans le quartier de la Madeleine à Troyes, dans la subdivision fiscale de Jehan Le Parfait : « *ou dit quart de la Magdalene en la connestablie Jehan Le Parfait* ». La transcription d'Etienne Meunier m'indique que le chandelier en question a été taxé 15 sols : « *Sol.⁶ Jehan Moreau chandeillier quinze solz* ».

Toutefois, je suis un peu déçu. Le patronyme MOREAU est fréquent à Troyes au XV^e siècle. Cette seule mention d'un chandelier en 1418 ne pourra pas éclairer ma filiation. Essayons donc avec un nom de famille moins fréquent ! On trouve à Paris, entre 1630 et 1750, plusieurs MAGOULET qui travaillent pour la cour de France.⁷ L'universitaire américaine **Joan DeJean**,⁸ au chapitre 4 de *The Queen's Embroiderer* (Le Brodeur de la Reine), commence le récit de la saga de cette famille d'artisans avec Jacques MAGOULET qui, à la page 34, passe un contrat de mariage le 24 octobre 1638 pour épouser Marie LESCIVAIN. Dans l'acte, il n'est pas fait mention des origines familiales de Jacques, lequel semble installé à Paris depuis peu de temps. Joan DeJean s'accommode de ces imprécisions inhérentes à toute recherche. La question n'est pas close pour autant. Les MAGOULET se sont illustrés en effet comme brodeurs. Or, la ville de Troyes, connue de longue date pour ses foires, a développé une longue tradition textile. Pourquoi ne pas formuler l'hypothèse que les MAGOULET y ont appris les rudiments de l'art qui va vite les rendre célèbres et leur ouvrir les portes de la Cour ?

La consultation des index créés par Etienne Meunier permet d'y repérer un personnage unique qui est désigné sous deux noms de famille différents, d'abord de son vivant puis dix ans plus tard après sa mort :

- **Maugouley Jehan**, boulanger : taxé à « *soixante solz tournois en la connestablie Jehan Arnot, ou quart de Comporte* » [AD Aube, document Boutiot F 42 (1428-1429), folio 23, dans la boîte 701].

- La veuve de **Margouley Jehan** (†) : taxée à « *quatre solz deux dt. ; le quart de Comporte en la connestablie Jehan de Dijon dit Sire Jehan* » [AD Aube, document Boutiot F 58 (1439), folio 113, dans la boîte 703].

On peut émettre les hypothèses suivantes :

1) Il y a de fortes présomptions que le boulanger Jehan MAUGOULEY de Troyes, recensé sous le nom de MARGOULEY après son décès dans la première moitié du XV^e siècle, soit l'ancêtre, ou bien un ascendant collatéral, des MAGOULEY de Paris, connus comme brodeurs deux siècles plus tard.

2) N'ayant que peu de ramifications à Troyes, la famille MAUGOULEY ou MARGOULEY semblerait s'être installée assez récemment en ville. Ceci expliquerait les variations de son nom : le greffier, qui n'a jamais vu une version écrite de ce patronyme, se contente de noter ce qu'il croit entendre. Il est probable qu'en cette fin de la guerre de Cent Ans, le boulanger Jehan, originaire d'un village proche de quelques lieues, ait désiré s'installer en ville, dans le quartier de Comporte, pour se rendre utile dans une population éprouvée.

3) Jehan MAUGOULEY *alias* MARGOULEY est mort entre 1429 et 1439, année où sa veuve anonyme a été modérément taxée dans le même quartier. Des recherches futures dans le fonds Boutiot, de F 43 à F 57, devraient permettre de resserrer la fourchette de dates, concernant le décès du boulanger.

4) La consultation des livres de comptes suivants, après leurs publications par la *Société généalogique de l'Yonne*,⁹ permettra sans doute de décrire l'extension de la famille MAUGOULEY ou MARGOULEY à Troyes et, pourquoi pas, de confirmer l'intuition d'un lien avec les MAGOULET parisiens.

⁶ La mention « *Sol.* », qui figure devant le nom de tous les contribuables de Troyes dans le document transcrit, signifie sans doute « *soldé* », permettant au connétable Jehan Le Parfait de savoir précisément qui avait payé son dû.

⁷ Joan DeJean (†), *The Queen's Embroiderer*, éditions Bloomsbury, New York (2018).

⁸ Biographie de Joan DeJean sur Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Joan_Dejean.

⁹ Le premier volume paraîtra dans le tome XLI des *Cahiers généalogiques de l'Yonne*. Il débutera par une présentation générale du projet d'Etienne Meunier, sur 36 pages, puis seront passés en revue les cinq premiers livres de comptes, à savoir celui de 1374 sur 38 pages, celui de 1406 sur 67 pages, celui de 1418 sur 63 pages, celui de 1427 sur 43 pages et celui de 1428 sur 60 pages. Les autres livres de comptes suivront, répartis sur quatre ou cinq tomes de nos *Cahiers*.

Un acte de baptême moins banal qu'il n'y paraît

– André Fournérat –

Il n'est pas rare qu'un prénom ne soit pas le bon, voire qu'une femme soit affublée des nom et prénom de sa mère. Mais dans l'acte ci-après, rien de tout cela. Il s'agit d'un baptême : le 30 janvier 1737, en l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Moutiers, fut baptisée Marie Anne BOISSEAU, née le même jour, fille du défunt maréchal-ferrant Jean BOISSEAU, ayant vécu à Lavau, et de Jeanne GAUDIN, domiciliée à présent à Moutiers, avec pour parrain François HENRY, laboureur à Moutiers, et pour marraine Marie GAUDIN, épouse de Denis DELAPIERRE, laboureur à Saint-Sauveur-en-Puisaye. Personne ne savait signer son nom, sauf le curé.¹⁰

Or l'acte de mariage des parents de l'enfant est introuvable dans l'Yonne.¹¹ Le seul couple qui porte les mêmes noms de famille que Jean BOISSEAU et Jeanne GAUDIN, avec cependant des prénoms différents, est celui formé par Edme BOISSEAU et Anne GAUDIN, qui se sont mariés en l'église Saint-Germain, à Lavau, le 17 avril 1736. Edme BOISSEAU, vivant à Lavau, était veuf de Jeanne BONICHON ; Anne GAUDIN, domiciliée à Moutiers, était veuve d'Edme BOURGOIN. Leur union matrimoniale en secondes noces s'est effectuée en présence des témoins suivants : Edme HARAULT, Jean BRIOT, Edmée BOISSEAU, veuve de Julien CORNETTE, Anne LEDUC, Jeanne HALARD, veuve de Jean GUILLON, Robert PAUTRAT et autres personnes qui ont assisté à la messe nuptiale. Outre le curé, seuls Robert PAUTRAT et Anne DELUC ont signé l'acte de mariage.¹²

La date de ce mariage, le 17 avril 1736, est parfaitement cohérente avec une naissance ayant eu lieu neuf mois et demi plus tard, le 30 janvier 1737. Par ailleurs, avant cette naissance posthume, on trouve dans les registres paroissiaux de Lavau un acte de décès qui, lui aussi, est cohérent avec les données fournies dans l'acte de baptême de 1737. Le 13 septembre 1736, en effet, le maréchal-ferrant Edme BOISSEAU, époux en secondes noces d'Anne GAUDIN, est mort à Lavau où son corps a été enseveli le lendemain au cimetière de la paroisse en présence du laboureur Jacques DAVID et du sonneur Germain LESYRE, domiciliés à Lavau, ainsi que de deux ressortissants de la Nièvre, à savoir Charles BOISSEAU, manœuvre à Annay, et François CAMUS, manœuvre à Bitry. Aucun des quatre témoins ne sachant écrire, seul le curé PERRIN a signé cet acte.¹³

On constate dans cet acte de décès que le défunt était maréchal-ferrant, exactement comme le père de la fille baptisée en 1737 à Moutiers. Fils d'Edme BOISSEAU et de Jeanne BOULARD, l'homme qu'on venait d'inhumer avait épousé en premières noces Jeanne BONICHON, fille de Jean BONICHON et Jeanne MOREAU, le 6 mars 1721 en l'église Saint-Pierre à Dampierre-sous-Bouhy (Nièvre).¹⁴ Sa seconde femme Anne GAUDIN s'était mariée quant à elle en premières noces, avec ledit Edme BOURGOIN, le 19 octobre 1717 à Ronchères, en l'église Saint-Fiacre.¹⁵ Elle était la fille de feu Jean GAUDIN, sabotier, et d'Eugénie BERTRAND qui avaient convolé en justes noces le 26 octobre 1683 en l'église Saint-Ferréol, à Saint-Fargeau.¹⁶ La boucle est bouclée, puisque ceux-ci étaient également les parents de Marie GAUDIN, marraine de Marie Anne BOISSEAU dont il a été question au début de cet article. En effet, les parents de la marraine sont tous deux indiqués dans l'acte de mariage unissant Marie GAUDIN à Denis DELAPIERRE, le 7 mars 1707 en l'église de Ronchères.¹⁷

Dans l'acte de baptême de 1737, il y a donc bel et bien une double erreur sur le prénom du père et celui de la mère de ladite Marie Anne BOISSEAU. Ses parents ne s'appelaient pas **Jean** BOISSEAU et **Jeanne** GAUDIN, mais **Edme** BOISSEAU et **Anne** GAUDIN. Ce couple n'a pu avoir qu'un seul enfant légitime, puisque le mari, Edme BOISSEAU, est mort cinq mois à peine après avoir épousé Anne GAUDIN. C'est donc leur fille unique **Marie Anne** BOISSEAU qui le 5 février 1755, à Saint-Fargeau, s'est mariée sous le prénom de **Jeanne** avec le manœuvre Etienne GIBAUD, fils d'Antoine GIBAUD et d'Anne RODON, domiciliés à Moutiers.¹⁸

Décidément, de 1737 à 1755, Marie Anne BOISSEAU nous réserve bien des surprises...

¹⁰ AD Yonne, 4E274, registre E10 : <https://archives.yonne.fr/ark:/56431/vta5346d6d248b0d/daogrp/0/3>.

¹¹ NDLR : aucun mariage de Jean Boisseau et Jeanne Gaudin n'existe en effet dans notre base de données associative.

¹² AD Yonne, 4E221, registre E10 : <https://archives.yonne.fr/ark:/56431/vta53490629c2a07/daogrp/0/141>.

¹³ AD Yonne, 4E221, registre E10 : <https://archives.yonne.fr/ark:/56431/vta53490629c2a07/daogrp/0/144>.

¹⁴ AM Dampierre-sous-Bouhy, série communale non microfilmée (voir tables de mariages hors Yonne de la SGY).

¹⁵ AD Yonne, 4E325, registre E2 : <https://archives.yonne.fr/ark:/56431/vta5347ca54d2422/daogrp/0/178>.

¹⁶ AD Yonne, 4E348, registre GG9 : <https://archives.yonne.fr/ark:/56431/vta534676d9554ae/daogrp/0/17>.

¹⁷ AD Yonne, 4E325, registre E2 : <https://archives.yonne.fr/ark:/56431/vta5347ca54d2422/daogrp/0/140>.

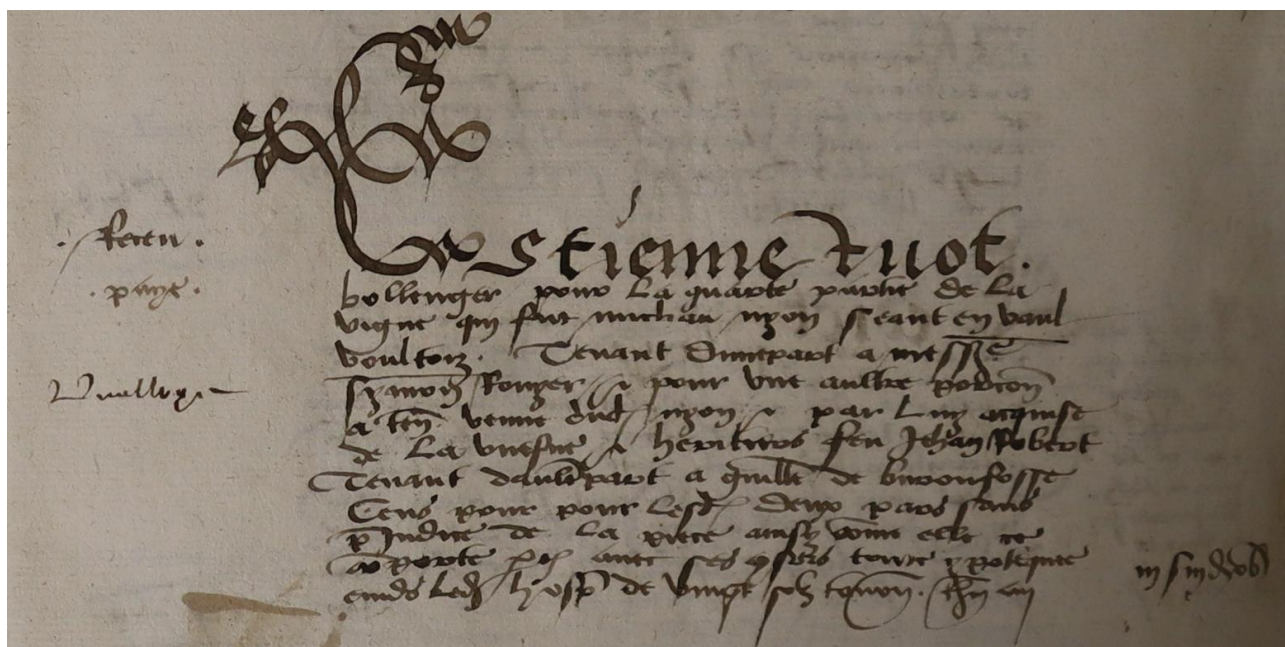
¹⁸ AD Yonne, 4E348, registre GG15 : <https://archives.yonne.fr/ark:/56431/vta5347a54580cf2/daogrp/0/116>.

Les dates et les nombres pendant la Renaissance

– Pierre Le Clercq –

Pour aller au-delà des registres paroissiaux, dont la plupart ne permettent guère de remonter avant la limite symbolique de l'an 1600, les généalogistes doivent consulter les actes notariés, ainsi que les livres de comptes. Le travail entrepris depuis des années par Etienne Meunier, cofondateur de notre association, montre la richesse des données qui restent à découvrir dans ces deux types de documents. De mon côté, je me suis exercé à ce genre de recherches en relevant, pendant plusieurs années, de nombreux actes notariés rédigés lors de la Renaissance, que j'ai publiés dans les huit volumes de mon ouvrage intitulé « *Les Auxerrois d'avant 1600 et les pièces d'archives les faisant revivre* ». Ces volumes sont tous disponibles en ligne, sur le site de l'imprimeur *Lulu.com* (voir « *Auxerrois avant 1600* », à la page 76 du présent bulletin n° 191).

En ce moment, avec Alain Noël, président honoraire de notre cercle, je prépare un article sur toute la descendance patronymique, aux XVI^e et XVII^e siècles, d'un boulanger nommé Estienne Tuot qui, en 1511, fut inscrit parmi les censitaires de l'hôpital de Tonnerre.¹⁹ Cet homme, né avant la découverte de l'Amérique en 1492 par Christophe Colomb, présente la particularité d'être le tout premier ancêtre connu du boulanger Pierre Thuot dit Duval, né à Tonnerre en 1681, qui vers 1709 s'installa au Canada où il mourut en 1730.



Pour reconstituer la descendance d'Estienne Tuot sur sept générations, ceci jusqu'à Pierre Thuot dit Duval et ses cousins tonnerrois portant eux aussi le nom de Thuot, nous avons dû consulter non seulement les censiers de l'hôpital de Tonnerre, mais aussi les liasses des notaires de cette ville de 1543 à 1640. Après quoi nous avons eu recours aux registres paroissiaux des églises Saint-Pierre et Notre-Dame jusqu'à la fin du XVII^e siècle. L'article final paraîtra dans les colonnes de la revue bourguignonne *Nos Ancêtres et Nous*.

En parcourant les recueils du notaire tonnerrois Antoine Petitjean l'aîné, à la recherche de différents contrats du milieu du XVI^e siècle concernant des membres de la famille Thuot, nous avons pu constater une fois de plus que la Renaissance est une époque transitoire entre l'ancien et le moderne : ses textes notariés ont encore un parfum médiéval, qui les diffère sensiblement des écrits des XVII^e et XVIII^e siècles qui sont le plus souvent consultés par les généalogistes. Les principales réminiscences du Moyen Âge, dans les contrats rédigés par les notaires de la Renaissance, sont les dates du calendrier médiéval, utilisé officiellement dans le royaume de France jusqu'au 31 décembre 1566, et la façon de prononcer et d'écrire les nombres. Ce sont ces deux points spécifiques qui déroutent, et peuvent induire en erreur, celles et ceux qui osent quitter les sentiers battus, et rebattus, du Grand Siècle de Louis XIV et du Siècle des Lumières de ses deux successeurs. Il importe donc d'expliquer le fonctionnement des dates et des nombres dans les écrits du XVI^e siècle.

¹⁹ Archives hospitalières de Tonnerre, document B 73.

LES DATES PENDANT UNE PARTIE DE LA RENAISSANCE

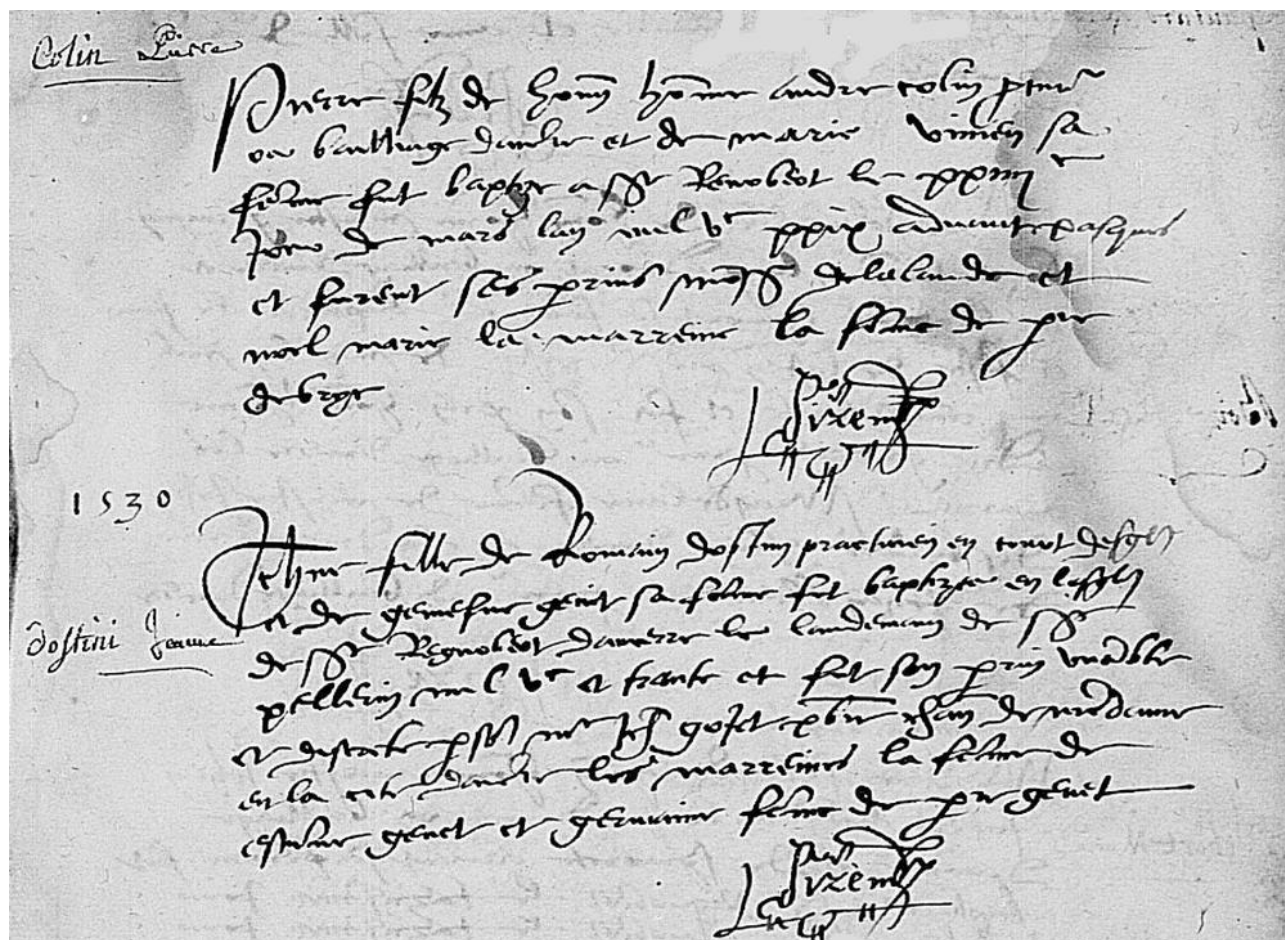
Dans les livres d'histoire du XXI^e siècle, on peut lire que le duc de Bourgogne Charles le Téméraire a été tué à la bataille de Nancy le 5 janvier 1477. Ce n'est pourtant pas cette date que l'on découvre dans les chroniques de la fin du Moyen Âge puis dans les rappels historiques de la première moitié de la Renaissance, où l'on apprend que le duc bourguignon vaincu a trouvé la mort au combat le 5 janvier 1476. Les deux dates sont exactes, mais elles relèvent de deux systèmes calendaires différents. De nos jours, depuis le 1^{er} janvier 1567, nous utilisons en France le vieux calendrier liturgique romain qui fixe le début de l'année au jour de la circoncision du Christ. Depuis lors, l'année dure donc 365 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec un jour supplémentaire le 29 février si les années sont bissextiles. Avant le 1^{er} janvier 1567, dans la majeure partie du royaume de France, dont le duché de Bourgogne et les pays de l'Yonne, l'année commençait le dimanche de Pâques, jour de la résurrection du Christ. D'un point de vue purement symbolique, faire débiter l'année nouvelle le jour où l'on célébrait le retour à la vie du fondateur de la religion chrétienne était probablement très judicieux. En revanche, d'un point de vue pratique, le calendrier médiéval français présentait un défaut majeur : selon les dates, très variables, auxquelles était fixé le dimanche de Pâques, une année pouvait être courte ou longue, dans une ample fourchette allant d'au moins 353 jours jusqu'à 398 jours au plus.

Lors d'une année courte, toutes les dates étaient différentes, d'un bout à l'autre de la période allant du dimanche de Pâques jusqu'au Samedi saint suivant. Aucune confusion n'était donc possible. Les années longues, au contraire, pouvait être sources de malentendus puisque les mois de mars et d'avril y figuraient deux fois, au début et à la fin de l'année médiévale de l'époque. Pour lever l'ambiguïté, les notaires avaient pris l'habitude, ainsi que les curés, de préciser que les mois de mars et d'avril situés au tout début de l'année étaient **après Pâques**, et que ces mêmes mois apparaissant à la fin de la même année étaient **avant Pâques**. Voici la liste des « années longues » de l'ancien calendrier médiéval, encore en usage de 1500 à 1566 :

Ans	Pâques	Circoncision	Samedi saint	Ans	Pâques	Circoncision	Samedi saint
1502	27-03-1502	01-01-1502	15-04-1502	1535	28-03-1535	01-01-1535	15-04-1535
1505	23-03-1505	01-01-1505	11-04-1505	1537	01-04-1537	01-01-1537	20-04-1537
1507	04-04-1507	01-01-1507	22-04-1507	1540	28-03-1540	01-01-1540	16-04-1540
1510	31-03-1510	01-01-1510	19-04-1510	1543	25-03-1543	01-01-1543	12-04-1543
1513	27-03-1513	01-01-1513	15-04-1513	1545	05-04-1545	01-01-1545	24-04-1545
1516	23-03-1516	01-01-1516	11-04-1516	1548	01-04-1548	01-01-1548	20-04-1548
1518	04-04-1518	01-01-1518	23-04-1518	1551	29-03-1551	01-01-1551	16-04-1551
1521	31-03-1521	01-01-1521	19-04-1521	1554	25-03-1554	01-01-1554	13-04-1554
1524	27-03-1524	01-01-1524	15-04-1524	1556	05-04-1556	01-01-1556	17-04-1556
1526	01-04-1526	01-01-1526	20-04-1526	1559	26-03-1559	01-01-1559	13-04-1559
1529	28-03-1529	01-01-1529	16-04-1529	1562	29-03-1562	01-01-1562	10-04-1562
1532	31-03-1532	01-01-1532	12-04-1532	1564	02-04-1564	01-01-1564	21-04-1564

Du dimanche de Pâques jusqu'au 31 décembre, toutes les dates de l'ancien calendrier médiéval sont identiques à celles de notre calendrier universel actuel : les jours, les mois et les années sont les mêmes, et aucune transposition n'est donc nécessaire. Il en va autrement pour toutes les dates de l'ancien calendrier comprises entre le 1^{er} janvier et le Samedi saint, qui requièrent un traitement particulier pour les intégrer à celles du calendrier moderne. L'exemple de la date de la mort de Charles le Téméraire, décédé en 1476 ou en 1477 selon le calendrier utilisé, montre la marche à suivre. Dans une transcription à l'identique d'un acte notarié ou religieux, où la date indiquée, située entre le 1^{er} janvier et le Samedi saint, est antérieure à 1567, il convient de préciser que la date reproduite est celle de l'époque médiévale, avec un décalage d'un an par rapport à la date équivalente du calendrier moderne : on peut insérer une note de bas de page après la date, ou bien la mention « *ancien style* » entre parenthèses, que l'on peut raccourcir en « *a.s.* ». Dans une étude ou un article à caractère scientifique, il est préférable cependant de moderniser la date, comme l'ont fait les historiens avec celle de la mort du duc de Bourgogne, qu'ils ont fixée à 1477. Il est recommandé dans ce cas de montrer qu'on a affaire à une date rectifiée, en la faisant suivre de la mention « *nouveau style* » ajoutée entre parenthèses, ou bien simplement « *n.s.* » pour fluidifier la rédaction. Selon ce code, le duc en question a été tué sous les murs de Nancy, en Lorraine, le 5 janvier 1476 (*a.s.*) ou bien le 5 janvier 1477 (*n.s.*).

Voici l'exemple concret de deux actes de baptême à Auxerre, extraits du premier registre paroissial de l'église Saint-Regnobert tenu par le vicaire Jean Sire ! Ces deux actes ont été rédigés avant puis après le dimanche 17 avril 1530, jour de Pâques : le premier le 24 mars 1529 (a.s.), le second le 17 mai 1530.²⁰



● **COLIN Pierre** : Pierre, fils de honorable homme André Colin, praticien au bailliage d'Auxerre, et de Marie Vivien, sa femme, fut baptisé à Saint-Renobert le 24^e jour de mars l'an mil cinq cent vingt-neuf avant Pâques et furent ses parrains messieurs Delalande et Noël Marie, la marraine la femme de Pierre de Brye.

● **DUSTUN Jeanne** : Jeanne, fille de Romain Dostun, praticien en cour d'Eglise, et de Geneviève Genet, sa femme, fut baptisée en l'église de Saint-Renobert d'Auxerre le lendemain de Saint-Pèlerin²¹ mil cinq cent et trente et fut son parrain vénérable et discrète personne messire Jean Gojet, prêtre, chanoine de Notre-Dame en la cité d'Auxerre, les marraines la femme de Etienne Genet et Germaine, femme de Pierre Genet.

Ces deux actes de baptême successifs illustrent parfaitement le fait que le jour de Pâques, avant le 1^{er} janvier 1567, était un jour pivot à partir duquel commençait une nouvelle année dans les pays de l'Yonne, en Bourgogne et autres régions du royaume de France. Ce n'était pas le cas dans d'autres pays, comme dans les États pontificaux et la république de Genève, où l'année commençait le 1^{er} janvier. J'ai pu le constater à Salt Lake City, à la bibliothèque généalogique des Mormons, lors des recherches que j'y ai effectuées sur les protestants de l'Yonne qui, à la Renaissance, s'étaient réfugiés à Genève. Parmi eux, Jean Tricher, originaire de Villeneuve-l'Archevêque, qui le 16 juillet 1559, en l'église réformée de Saint-Pierre à Genève, s'est marié avec Edmée Nourry, venue de Sens. Le 7 février 1562, en la même église protestante, ils firent baptiser leur fils Samuel Tricher.²² La date portée sur l'acte de baptême s'inscrit dans un calendrier genevois différent du calendrier français de style médiéval : l'année 1562 y commence le 1^{er} janvier, et non pas le jour de Pâques suivant. Ceci se vérifie dans les actes de baptême des enfants d'autres réfugiés protestants icaunais.

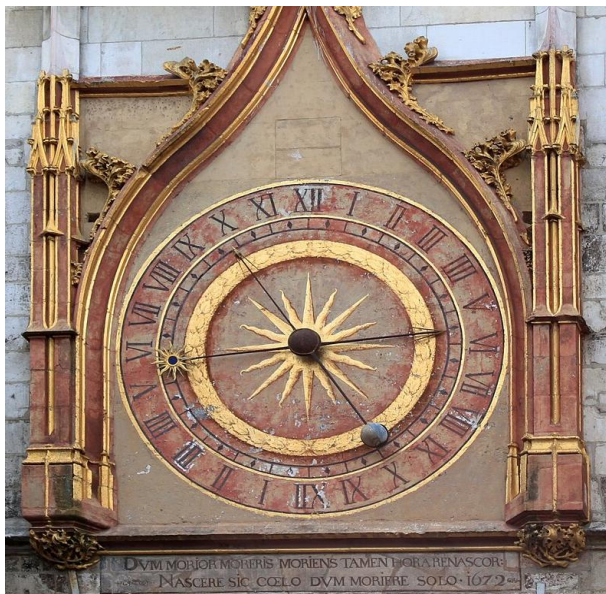
²⁰ AD Yonne, 4E24, registre E102 : <https://archives.yonne.fr/ark:/56431/vta533d06fa94ebb/daogrp/0/13>.

²¹ La fête de Saint-Pèlerin, premier évêque d'Auxerre, était célébrée chaque année à Auxerre le 16 mai.

²² Family History Library, Salt Lake City (États-Unis), microfilm 0128360 (église réformée de Saint-Pierre).

LES NOMBRES ÉCRITS ET PRONONCÉS À LA RENAISSANCE

Dans l'acte de baptême de Pierre Colin, figurant à la page précédente, la date à laquelle a été baptisé le nouveau-né apparaît selon cette formule : « le *XXIIII^e* jour de mars l'an mil V^c XXIX ». Les nombres y sont affichés en chiffres romains, avec pour particularité que le chiffre 4, dans le quantième du mois de mars, se présente sous la forme de « *IIII* », au lieu de « *IV* » comme je l'avais appris sur les bancs de l'école. On trouve aussi cette singularité sur le cadran astronomique de la tour de l'Horloge, à Auxerre, créé en 1483 :



L'équivalent médiéval du chiffre arabe 4 était donc « *IIII* » en chiffres romains. On écrivait « *XIIII* » pour 14, « *XXIIII* » pour 24, « *XXXIIII* » pour 34, puis « *XLIIII* » pour 44, « *LIIII* » pour 54, « *LXIIII* » pour 64 et « *LXXIIII* » pour 74. À partir du nombre 80, on ne suivait plus vraiment la tradition classique, héritée de l'époque romaine. C'est ce qui apparaît dans le grand tableau de la page 69, ci-contre, que j'ai créé à partir de la numérotation des folios que contient chaque recueil du notaire Antoine Petitjean l'aîné, en activité à Tonnerre de 1543 à 1580. Ce tableau, qui passe en revue tous les nombres de 1 à 200, est un outil pratique permettant de comparer les deux façons, classique et médiévale, d'écrire ces mêmes nombres en chiffres romains. Les divergences sont flagrantes de 80 à 99, mais aussi de 120 à 199.

L'écriture des nombres selon le style médiéval repose sur la façon dont on les prononçait encore à la Renaissance. Le nombre quatre-vingts est un cas singulier puisqu'en France on le prononce toujours comme il s'écrit : 4-20. En chiffres romains, cette séquence composée de 4 puis de 20 peut fort bien s'écrire « *IIIIXX* ». C'est ce que l'on faisait en France au Moyen Âge et à la Renaissance, comme le montre le tableau ci-contre. Cette manière insolite d'écrire le nombre quatre-vingts n'était pas universelle, cependant. On ne devait sans doute pas l'utiliser en Wallonie, où ce nombre s'exprimait encore par le mot « *octante* » à l'époque, pas plus qu'en Suisse romande où le mot « *huitante* » prévaut dans les cantons de Vaud, Fribourg et du Valais.

J'ai relevé deux actes notariés où figurent des nombres écrits selon le système médiéval :

- Le 20 novembre 1552, devant maître Antoine Petitjean l'ancien, notaire à Tonnerre, la vénérable et discrète personne frère Antoine Banoittes, religieux de l'abbaye Saint-Michel à Tonnerre, et le marchand potier d'étain Nicolas Frouard, domiciliés audit Tonnerre, procureurs de la vénérable et discrète personne maître Jacques Frouard, prêtre et curé de l'église Saint-Martin à Lignières (Aube), ont amodié pour un an à la vénérable et discrète personne messire Bonnet Godin, prêtre demeurant à Lignières, ladite cure de l'église Saint-Martin, ceci moyennant la somme de **onze-vingt-dix** livres tournois, à verser en deux moitiés de **cent quinze** livres tournois lors de la fête de Saint-Jean-Baptiste puis de celle de Saint-Martin d'hiver.²³
- Le 16 décembre 1552, devant maître Antoine Petitjean l'ancien, notaire à Tonnerre, le vigneron Germain Léger, demeurant à Tonnerre, a vendu au laboureur Pierre Huguenot, absent mais représenté par la discrète personne messire Jean Huguenot, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre à Tonnerre, une maison de fond en comble, située dans la fermette de Tonnerre au lieu-dit de la rue de la Poterne, ceci pour la somme de **six-vingts** livres tournois, à payer en trois termes de **quarante** livres tournois.²⁴

Dans le premier acte, on comprend que la somme de **cent quinze** livres tournois équivaut à la moitié de celle de **onze-vingt-dix** livres, c'est-à-dire **deux cent trente** livres. Dans le second acte notarié, la somme de **quarante** livres tournois représente le tiers de celle **six-vingts** livres, ce qui correspond à **cent vingt** livres. On se rend compte ainsi qu'à la Renaissance nos ancêtres avaient une façon inhabituelle de compter.

²³ AD Yonne, 3E1-113, folios 90 recto à 91 recto (ou folios IIII XX X recto à IIII XX XI recto dans le document).

²⁴ AD Yonne, 3E1-113, folios 121 verso et 122 recto (ou folios VI XX I verso et VI XX II recto dans le document).

Tableau de correspondance entre nombres en chiffres arabes, romains classiques et romains médiévaux

Ar.	Class.	Méd.	Ar.	Class.	Méd.	Ar.	Class.	Méd.	Ar.	Class.	Méd.
1	I	I	51	LI	LI	101	CI	CI	151	CLI	VIIXX.XI
2	II	II	52	LII	LII	102	CII	CII	152	CLII	VIIXX.XII
3	III	III	53	LIII	LIII	103	CIII	CIII	153	CLIII	VIIXX.XIII
4	IV	IIII	54	LIV	LIIII	104	CIV	CIIII	154	CLIV	VIIXX.XIIII
5	V	V	55	LV	LV	105	CV	CV	155	CLV	VIIXX.XV
6	VI	VI	56	LVI	LVI	106	CVI	CVI	156	CLVI	VIIXX.XVI
7	VII	VII	57	LVII	LVII	107	CVII	CVII	157	CLVII	VIIXX.XVII
8	VIII	VIII	58	LVIII	LVIII	108	CVIII	CVIII	158	CLVIII	VIIXX.XVIII
9	IX	IX	59	LIX	LIX	109	CIX	CIX	159	CLIX	VIIXX.XIX
10	X	X	60	LX	LX	110	CX	CX	160	CLX	VIIIXX
11	XI	XI	61	LXI	LXI	111	CXI	CXI	161	CLXI	VIIIXXI
12	XII	XII	62	LXII	LXII	112	CXII	CXII	162	CLXII	VIIIXXII
13	XIII	XIII	63	LXIII	LXIII	113	CXIII	CXIII	163	CLXIII	VIIIXXIII
14	XIV	XIIII	64	LXIV	LXIIII	114	CXIV	CXIIII	164	CLXIV	VIIIXXIIII
15	XV	XV	65	LXV	LXV	115	CXV	CXV	165	CLXV	VIIIXXV
16	XVI	XVI	66	LXVI	LXVI	116	CXVI	CXVI	166	CLXVI	VIIIXXVI
17	XVII	XVII	67	LXVII	LXVII	117	CXVII	CXVII	167	CLXVII	VIIIXXVII
18	XVIII	XVIII	68	LXVIII	LXVIII	118	CXVIII	CXVIII	168	CLXVIII	VIIIXXVIII
19	XIX	XIX	69	LXIX	LXIX	119	CXIX	CXIX	169	CLXIX	VIIIXXIX
20	XX	XX	70	LXX	LXX	120	CXX	VIXX	170	CLXX	VIIIXX.X
21	XXI	XXI	71	LXXI	LXXI	121	CXXI	VIXXI	171	CLXXI	VIIIXX.XI
22	XXII	XXII	72	LXXII	LXXII	122	CXXII	VIXXII	172	CLXXII	VIIIXX.XII
23	XXIII	XXIII	73	LXXIII	LXXIII	123	CXXIII	VIXXIII	173	CLXXIII	VIIIXX.XIII
24	XXIV	XXIIII	74	LXXIV	LXXIIII	124	CXXIV	VIXXIIII	174	CLXXIV	VIIIXX.XIIII
25	XXV	XXV	75	LXXV	LXXV	125	CXXV	VIXXV	175	CLXXV	VIIIXX.XV
26	XXVI	XXVI	76	LXXVI	LXXVI	126	CXXVI	VIXXVI	176	CLXXVI	VIIIXX.XVI
27	XXVII	XXVII	77	LXXVII	LXXVII	127	CXXVII	VIXXVII	177	CLXXVII	VIIIXX.XVII
28	XXVIII	XXVIII	78	LXXVIII	LXXVIII	128	CXXVIII	VIXXVIII	178	CLXXVIII	VIIIXX.XVIII
29	XXIX	XXIX	79	LXXIX	LXXIX	129	CXXIX	VIXXIX	179	CLXXIX	VIIIXX.XIX
30	XXX	XXX	80	LXXX	IIIIXX	130	CXXX	VIXX.X	180	CLXXX	IX.XX
31	XXXI	XXXI	81	LXXXI	IIIIXXI	131	CXXXI	VIXX.XI	181	CLXXXI	IX.XXI
32	XXXII	XXXII	82	LXXXII	IIIIXXII	132	CXXXII	VIXX.XII	182	CLXXXII	IX.XXII
33	XXXIII	XXXIII	83	LXXXIII	IIIIXXIII	133	CXXXIII	VIXX.XIII	183	CLXXXIII	IX.XXIII
34	XXXIV	XXXIIII	84	LXXXIV	IIIIXXIIII	134	CXXXIV	VIXX.XIIII	184	CLXXXIV	IX.XXIIII
35	XXXV	XXXV	85	LXXXV	IIIIXXV	135	CXXXV	VIXX.XV	185	CLXXXV	IX.XXV
36	XXXVI	XXXVI	86	LXXXVI	IIIIXXVI	136	CXXXVI	VIXX.XVI	186	CLXXXVI	IX.XXVI
37	XXXVII	XXXVII	87	LXXXVII	IIIIXXVII	137	CXXXVII	VIXX.XVII	187	CLXXXVII	IX.XXVII
38	XXXVIII	XXXVIII	88	LXXXVIII	IIIIXXVIII	138	CXXXVIII	VIXX.XVIII	188	CLXXXVIII	IX.XXVIII
39	XXXIX	XXXIX	89	LXXXIX	IIIIXXIX	139	CXXXIX	VIXX.XIX	189	CLXXXIX	IX.XXIX
40	XL	XL	90	XC	IIIIXX.X	140	CXL	VIIIXX	190	CXC	IX.XX.X
41	XLI	XLI	91	XCI	IIIIXX.XI	141	CXLI	VIIIXXI	191	CXCI	IX.XX.XI
42	XLII	XLII	92	XCII	IIIIXX.XII	142	CXLII	VIIIXXII	192	CXCII	IX.XX.XII
43	XLIII	XLIII	93	XCIII	IIIIXX.XIII	143	CXLIII	VIIIXXIII	193	CXCIII	IX.XX.XIII
44	XLIV	XLIIII	94	XCIV	IIIIXX.XIIII	144	CXLIV	VIIIXXIIII	194	CXCIV	IX.XX.XIIII
45	XLV	XLV	95	XCV	IIIIXX.XV	145	CXLV	VIIIXXV	195	CXCV	IX.XX.XV
46	XLVI	XLVI	96	XCVI	IIIIXX.XVI	146	CXLVI	VIIIXXVI	196	CXCVI	IX.XX.XVI
47	XLVII	XLVII	97	XCVII	IIIIXX.XVII	147	CXLVII	VIIIXXVII	197	CXCVII	IX.XX.XVII
48	XLVIII	XLVIII	98	XCVIII	IIIIXX.XVIII	148	CXLVIII	VIIIXXVIII	198	CXCVIII	IX.XX.XVIII
49	XLIX	XLIX	99	XCIX	IIIIXX.XIX	149	CXLIX	VIIIXXIX	199	CXCIX	IX.XX.XIX
50	L	L	100	C	C	150	CL	VIIIXX.X	200	CC	CC

Au Moyen Âge et à la Renaissance deux systèmes numériques cohabitaient : le système décimal, qui avait été introduit en Gaule par les Romains, où l'on comptait par dizaines sur les dix doigts de la main, et le système vigésimal, sans doute utilisé depuis longtemps par les Celtes, où l'on comptait par vingtaines sur les dix doigts et les dix orteils. Comme les Gaulois ont laissé peu de traces de leur langue, on ne possède aucune preuve qu'avant l'arrivée des Romains ils employaient le système vigésimal dans leurs comptabilités. On peut toutefois avancer que ceci est plausible, d'après ce que l'on observe dans les autres langues celtiques encore parlées, mais aussi en basque, seule langue pré-indo-européenne encore existante en Europe de l'Ouest :

N	français médiéval	breton	gallois	basque
20	vingt (20)	ugent (20)	ugain (20)	hogeï (20)
40	deux-vingts (2x20)	daou-ugent (2x20)	deugain (2x20)	berrogeï (2x20)
60	trois-vingts (3x20)	tri-ugent (3x20)	trigain (3x20)	hirurogeï (3x20)
80	quatre-vingts (4x20)	pevar-ugent (4x20)	pedwar ugain (4x20)	laurogeï (4x20)

Le système numérique médiéval, en France, fondé sur la multiplication des nombres par vingt, était bien plus régulier au Moyen Âge qu'à la Renaissance. Dans les régions de langue d'oïl, moins romanisées que celles de langue d'oc, on a longtemps utilisé « deux-vingts » et « trois-vingts », qui ont fini par être remplacés par « quarante » et « soixante », sans doute à l'occasion de la montée en puissance de l'autorité du roi dans ces régions. L'exemple le plus connu de cette multiplication par vingt se trouve dans le nom de l'hôpital des Quinze-Vingts, à Paris, fondé en 1260 par le roi Saint Louis pour y soigner trois cents aveugles. En 1291 a été créé ensuite l'hospice des Six-Vingts à Chartres, par le roi Philippe le Bel, destiné à accueillir cent vingt autres personnes atteintes de cécité. Toutes ces données linguistiques semblent montrer que le système vigésimal était solidement implanté en Europe occidentale avant que celle-ci ne soit peu à peu romanisée, aussi bien en France qu'au Royaume-Uni, mais aussi au Danemark où 60 et 80 se disent « tres » (3x20) et « firs » (4x20). Ces deux mots danois, mais aussi le mot « quatre-vingts » en français moderne, sont des fossiles langagiers qui nous permettent de découvrir, à la Renaissance, une utilisation beaucoup plus large de la multiplication des nombres par vingt, telle qu'on peut l'observer dans le tableau de la page 69. On y découvre en effet des nombres médiévaux en chiffres romains qui peuvent se lire simplement ainsi : six-vingts pour « VIXX » (120), sept-vingts pour « VIIIX » (140), huit-vingts pour « VIIIIX » (160), et neuf-vingts pour « IX.XX » (180).

En conclusion, des précurseurs comme Alain Noël et Etienne Meunier, cofondateurs de notre cercle généalogique, nous invitent à remonter le temps jusqu'au Moyen Âge, en passant par l'étape intermédiaire de la Renaissance. On ne peut répondre toutefois à cette invitation légitime que si l'on a appris d'abord à se familiariser avec d'autres manières de s'exprimer dans les documents. Parmi celles-ci, il faut surmonter non seulement le système médiéval de datation des actes, mais aussi la façon de compter à l'oral comme à l'écrit. Ce sont ces deux points que j'ai voulu aborder dans cet article, pour rendre le passé plus accessible : un passé où à la Renaissance nos ancêtres rythmaient encore leur vie, jusqu'en 1566, selon un calendrier médiéval où l'année commençait le dimanche de Pâques ; un passé révolu où ils désignaient encore les grands nombres par multiples de vingt, plutôt que de dix, perpétuant ainsi une méthode moyenâgeuse de compter.

Appel à cotisation à notre association pour l'année 2027

Quand vous recevrez le présent numéro de **Génée-89** (n° 191), à la fin de septembre ou au début d'octobre 2026, vous pourrez déjà penser à reprendre une adhésion à la *Société généalogique de l'Yonne* pour l'année 2027. Vous trouverez ici un modèle de bulletin d'adhésion, en page 3 de couverture.

Adhésions par lettre : envoyer à **Société généalogique de l'Yonne**, 27-4 place Corot, 89000 Auxerre.

Adhésions en ligne : https://sgyonne.org/boutique/index.php?id_category=54&controller=category.

Les adhésions pour l'année 2027 débutent le 1^{er} octobre 2026. Pour garder la connexion au site de notre association le 1^{er} janvier 2027, il faut avoir renouvelé votre adhésion la veille au plus tard, avant que ne sonne minuit. Pour nous aider à gérer convenablement les abonnements à **Génée-89** et **NAEN**, il est souhaitable de renouveler votre adhésion, au plus tard, au cours du premier trimestre de l'année 2027.

Catalogue des tables communales de mariages d'après 1792

– Sylvie Lajon –

À ce jour, jusqu'à 350 tables communales de mariages de 1793 à environ 1900, voire jusque dans les années 1940, ont été élaborées par notre équipe de bénévoles. Vous en trouverez le catalogue ci-dessous et dans les pages qui suivent. Toutes les commandes doivent être adressées à l'adresse postale suivante :

Madame Sylvie LAJON, 8 route de Noé, 89100 MALAY-LE-PETIT.

Merci de bien vouloir rédiger vos commandes lisiblement, par courrier postal, ceci en indiquant pour chaque table la période couverte, signalée dans la colonne « *Fourchettes* ». N'oubliez surtout pas d'indiquer vos nom et adresse ! Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la « *SGY* » ou de la « *Société généalogique de l'Yonne* ». Vous pouvez aussi passer commande directement sur notre site, en cliquant ci-dessous :

https://sgyonne.org/boutique/index.php?id_category=15&controller=category&order=product.name.asc

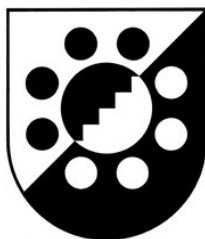
Attention ! Le catalogue en ligne, classé de A à Z, contient à la fois les tables paroissiales de l'Ancien Régime (avant 1793) et les tables communales plus récentes présentées ci-après (après 1792). Vous pouvez régler les commandes en ligne de quatre façons : par carte bancaire, PayPal, virement ou bien chèque.

Les frais d'expédition postale indiqués ci-dessous sont à ajouter lors de la commande, à savoir :

Commande jusqu'à :	15 €	40 €	60 €	80 €	160 €	> 160 €
Envoi simple :	4,50 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €

Les adhérents et les bénévoles non adhérents peuvent retrancher 4 euros par table aux prix indiqués.

Les bénévoles adhérents peuvent retrancher 4 euros par table et diviser le reste par deux !



COMMUNES DISPONIBLES	Fourchettes	Prix	COMMUNES DISPONIBLES	Fourchettes	Prix
Accolay	1793-1922	18 €	Auxerre	1828-1837	20 €
Aillant-sur-Tholon	1793-1915	20 €	Auxerre	1838-1845	18 €
Aisy-sur-Armançon	1793-1932	14 €	Auxerre	1846-1853	20 €
Ancy-le-Franc	1793-1921	20 €	Auxerre	1854-1862	20 €
Ancy-le-Libre	1793-1921	14 €	Auxerre	1863-1870	20 €
Angely	1793-1927	14 €	Auxerre	1871-1878	20 €
Annay-la-Côte	1793-1939	14 €	Auxerre	1879-1885	20 €
Annay-sur-Serein	1793-1921	14 €	Auxerre	1886-1895	18 €
Annéot	1793-1939	12 €	Auxerre	1896-1901	20 €
Appoigny	1793-1928	28 €	Auxerre	1902-1908	18 €
Arces	1793-1920	20 €	Auxerre (hameau de Laborde)	1894-1948	12 €
Arcy-sur-Cure	1793-1922	20 €	Avallon	1793-1936	36 €
Argentenay	1793-1921	12 €	Bagneaux	1793-1905	14 €
Asnières-sous-Bois	1793-1917	14 €	Bassou	1793-1937	18 €
Asquins	1793-1942	16 €	Bazarnes	1793-1922	14 €
Augy	1793-1922	14 €	Beaumont	1793-1922	14 €
Auxerre	1792-1804	18 €	Beauvilliers	1793-1872	12 €
Auxerre	1805-1815	18 €	Beauvoir	1793-1932	14 €
Auxerre	1816-1827	18 €	Beine	1793-1905	16 €

Bellechaume	1793-1920	18 €	Cornant	1793-1905	14 €
Béon	1793-1937	18 €	Coulours	1793-1920	12 €
Béru	1793-1921	12 €	Courceaux	1793-1905	12 €
Bessy-sur-Cure	1793-1929	14 €	Courgenay	1793-1922	16 €
Beugnon	1793-1905	14 €	Courgis	1793-1905	20 €
Blannay	1793-1907	12 €	Courlon	1793-1900	16 €
Bleigny-le-Carreau	1793-1922	16 €	Courtois-sur-Yonne	1793-1905	14 €
Bléneau	1793-1915	26 €	Cravant	1793-1916	18 €
Bligny-en-Othe	1793-1920	12 €	Diges	1793-1922	20 €
Boëurs-en-Othe	1793-1920	18 €	Dilo	1793-1905	12 €
Bois-d'Arcy	1793-1922	12 €	Dolot	1793-1905	14 €
Bonnard	1793-1937	14 €	Domecy-sur-Cure	1793-1942	16 €
Branches	1793-1920	16 €	Domecy-sur-le-Vault	1793-1936	14 €
Brienon-sur-Armançon	1793-1906	40 €	Dracy	1793-1910	16 €
Brion	1793-1937	20 €	Dyé	1793-1921	14 €
Brosses	1793-1907	16 €	Égleny	1793-1912	14 €
Bussièrès	1792-1933	14 €	Égriselles-le-Bocage	1793-1922	26 €
Bussy-en-Othe	1793-1920	24 €	Épineau-les-Voves	1793-1937	16 €
Carisey	1793-1905	14 €	Escamps	1793-1932	18 €
Censy	1793-1902	12 €	Esnon	1793-1920	16 €
Cerisiers	1793-1913	24 €	Essert	1793-1935	12 €
Cérilly	1793-1920	12 €	Étais-la-Sauvin	1793-1935	22 €
Cézy	1793-1935	24 €	Étaule	1793-1939	14 €
Chablis	1793-1907	22 €	Étigny	1793-1905	16 €
Chailley	1793-1915	20 €	Festigny	1793-1930	12 €
Chambeugle	1793-1905	12 €	Flacy	1793-1905	14 €
Chamoux	1793-1907	14 €	Fleurigny	1793-1905	12 €
Champcevais	1793-1927	22 €	Fleurigny (Vallières, hameau)	1793-1905	12 €
Champignelles	1793-1915	24 €	Fleury-la-Vallée	1793-1915	18 €
Champigny-sur-Yonne	1793-1900	18 €	Fleys	1793-1932	14 €
Champlost	1793-1920	24 €	Flogny	1793-1912	12 €
Champs-sur-Yonne	1793-1922	18 €	Foissy-lès-Vézelay	1839-1939	12 €
Charbuy	1793-1922	24 €	Foissy-sur-Vanne	1793-1905	14 €
Charmoy	1793-1937	16 €	Fontaine-la-Gaillarde	1793-1922	14 €
Charny	1793-1915	18 €	Fontaines	1793-1914	18 €
Chassy	1793-1920	16 €	Fontenay-près-Chablis	1793-1906	12 €
Chastellux-sur-Cure	1793-1907	14 €	Fontenay-près-Vézelay	1793-1942	12 €
Châtel-Censoir	1793-1900	18 €	Fontenay-sous-Fouronnes	1793-1905	12 €
Chaumont	1793-1900	14 €	Fontenoy-en-Puisaye	1793-1922	16 €
Chemilly-sur-Serein	1793-1905	12 €	Fournaudin	1793-1921	14 €
Chemilly-sur-Yonne	1793-1910	14 €	Fouronnes	1793-1932	14 €
Chêne-Arnoult	1793-1905	12 €	Fresnes	1793-1902	12 €
Chéroy	1793-1905	16 €	Fulvy	1793-1921	12 €
Chevannes	1793-1922	24 €	Fyé	1793-1922	12 €
Chevillon	1793-1905	14 €	Gigny	1793-1906	14 €
Chichée	1793-1906	14 €	Girolles	1793-1939	14 €
Chichery	1793-1937	16 €	Gisy-les-Nobles	1793-1900	16 €
Chigy	1793-1905	14 €	Givry	1793-1907	14 €
Chitry	1793-1910	16 €	Grange-le-Bocage	1793-1898	14 €
Collan	1793-1921	14 €	Grimault	1793-1902	14 €
Collemiers	1793-1905	16 €	Gron	1793-1905	18 €
Compigny	1793-1897	12 €	Guerchy	1793-1916	18 €

Héry	1793-1916	24 €	Molinons	1793-1905	12 €
Island	1793-1937	14 €	Monéteau	1793-1922	18 €
Jouancy	1793-1905	12 €	Montigny-la-Resle	1793-1906	14 €
Joux-la-Ville	1793-1917	18 €	Montillot	1793-1907	16 €
Jouy	1793-1906	12 €	Moulins-en-Tonnerrois	1793-1902	12 €
Jully	1793-1922	16 €	Moulins-sur-Ouanne	1793-1932	14 €
La Celle-Saint-Cyr	1793-1915	22 €	Nailly	1793-1905	20 €
La Chapelle-sur-Oreuse	1793-1905	14 €	Neuilly	1793-1936	18 €
La Chapelle-Vaupelteigne	1793-1922	14 €	Neuvy-Sautour	1793-1905	18 €
La Chapelle-Vieille-Forêt	1793-1912	14 €	Nitry	1793-1921	16 €
Laduz	1793-1920	14 €	Noé	1793-1932	14 €
La Ferté-Loupière	1793-1915	18 €	Noyers-sur-Serein	1793-1921	20 €
Lailly	1793-1905	14 €	Nuits-sur-Armançon	1793-1911	14 €
Lainsecq	1793-1922	18 €	Pailly	1793-1898	14 €
Lalande	1793-1910	14 €	Parly	1793-1932	22 €
La Mothe-aux-Aulnaies	1793-1905	12 €	Paron	1793-1922	16 €
La Postolle	1793-1922	14 €	Paroy-en-Othe	1793-1920	20 €
Laroche-Saint-Cydroine	1793-1937	22 €	Pasilly	1793-1905	12 €
Lasson	1793-1906	14 €	Passy	1793-1922	16 €
Lavau	1793-1905	18 €	Percey	1793-1911	14 €
La Villotte	1793-1902	14 €	Perrigny-près-Auxerre	1793-1922	16 €
Les Clérimois	1793-1905	12 €	Pierre-Perthuis	1793-1938	12 €
Les Ormes	1793-1930	16 €	Pimelles	1793-1935	12 €
Les Sièges	1793-1905	16 €	Plessis-du-Mée	1793-1898	12 €
Leugny	1793-1930	18 €	Plessis-Saint-Jean	1793-1898	14 €
Levis	1793-1933	14 €	Poilly-sur-Serein	1793-1905	18 €
Lézinnes	1793-1921	16 €	Poilly-sur-Tholon	1793-1920	18 €
Lichères-sur-Yonne	1793-1906	12 €	Poinchy	1793-1904	12 €
Lignorelles	1793-1922	14 €	Pontaubert	1793-1939	14 €
Ligny-le-Châtel (Lordonnois)	1793-1922	24 €	Pontigny	1793-1900	14 €
Lindry	1793-1932	18 €	Pont-sur-Vanne	1793-1922	14 €
Lixy	1793-1905	14 €	Pourrain	1793-1932	20 €
Louesme	1793-1920	14 €	Prégilbert	1793-1922	14 €
Lucy-le-Bois	1793-1938	14 €	Préhy	1793-1900	12 €
Lucy-sur-Cure	1793-1937	12 €	Prunoy	1793-1905	14 €
Magny	1793-1932	16 €	Quarré-les-Tombes	1793-1933	22 €
Maillot	1793-1905	14 €	Quenne	1793-1922	16 €
Mailly-la-Ville	1793-1922	18 €	Ravières	1793-1916	18 €
Mailly-le-Château	1793-1922	18 €	Rogny-les-Sept-Écluses	1793-1926	28 €
Malay-le-Grand (-le Vicomte)	1793-1905	16 €	Ronchères	1793-1905	12 €
Malay-le-Petit (-le Roi)	1793-1905	12 €	Rosoy	1793-1922	14 €
Malicorne	1793-1904	14 €	Rousson	1793-1905	14 €
Maligny	1793-1910	18 €	Rouvray	1793-1910	12 €
Marsangy	1793-1905	20 €	Sacy	1793-1922	16 €
Menades	1793-1939	12 €	Saint-Aubin-Château-Neuf	1793-1937	20 €
Mercy	1793-1915	12 €	Saint-Brancher	1793-1907	14 €
Méré	1793-1910	14 €	Saint-Bris-le-Vineux	1793-1922	28 €
Merry-la-Vallée	1793-1937	20 €	Saint-Clément	1793-1922	16 €
Mézilles	1793-1925	20 €	Sainte-Colombe-près-l'Isle	1793-1897	14 €
Michery	1793-1900	16 €	Saint-Denis-lès-Sens	1793-1922	12 €
Migennes	1793-1937	32 €	Saint-Denis-sur-Ouanne	1793-1905	14 €
Milly	1793-1922	14 €	Saint-Fargeau	1793-1905	22 €

Saint-Julien-du-Sault	1793-1902	22 €	Tharot	1793-1935	12 €
Saint-Georges-sur-Baulche	1793-1922	20 €	Theil-sur-Vanne	1793-1922	14 €
Saint-Germain-des-Champs	1793-1906	16 €	Thorigny-sur-Oreuse	1793-1899	14 €
Saint-Léger-Vauban	1793-1906	18 €	Thory	1870-1939	12 €
Saint-Martin-des-Champs	1793-1905	14 €	Thury	1793-1932	18 €
Saint-Martin-d'Ordon	1793-1905	14 €	Tissey	1793-1892	12 €
Saint-Martin-du-Tertre	1793-1922	18 €	Toucy	1793-1916	24 €
Saint-Martin-sur-Armançon	1793-1925	14 €	Tonnerre	1793-1905	30 €
Saint-Martin-sur-Ocre	1793-1936	12 €	Treigny	1793-1905	22 €
Saint-Martin-sur-Oreuse	1793-1905	14 €	Trichey	1793-1905	12 €
Saint-Martin-sur-Ouanne	1793-1905	16 €	Turny	1793-1937	20 €
St-Maurice-Riches-Hommes	1793-1922	16 €	Vallan	1793-1939	16 €
Saint-Maurice-Thizouaille	1793-1905	14 €	Vaumort	1793-1922	14 €
Saint-Maurice-le-Vieil	1793-1905	16 €	Vareilles	1793-1922	14 €
Saint-Moré	1793-1907	14 €	Varennes	1793-1910	14 €
Sainte-Pallaye	1793-1922	12 €	Vassy-sous-Pisy	1793-1905	12 €
Saint-Père-sous-Vézelay	1793-1942	18 €	Vaudeurs	1793-1916	20 €
Saint-Privé	1793-1927	24 €	Vault-de-Lugny	1793-1905	16 €
Saint-Romain-le-Preux	1793-1905	14 €	Vaux	1793-1922	14 €
Saints-en-Puisaye	1793-1910	18 €	Venizy	1793-1919	24 €
Saint-Sauveur-en-Puisaye	1793-1922	24 €	Venouse	1793-1900	12 €
Saint-Sérotin	1793-1905	12 €	Venoy	1793-1922	22 €
Saligny	1793-1932	14 €	Vergigny	1793-1922	18 €
Santigny	1793-1897	14 €	Vermenton	1793-1916	30 €
Sauvigny-le-Bois	1793-1939	14 €	Véron	1793-1922	22 €
Seignelay	1792-1904	18 €	Vertilly	An X-1852	12 €
Senan	1793-1920	18 €	Vézelay	1793-1942	18 €
Sennevoy-le-Bas	1793-1907	12 €	Villeblevin	1793-1907	16 €
Sennevoy-le-Haut	1793-1949	16 €	Villebougis	1793-1905	16 €
Sens	1792-1816	22 €	Villechétive	1793-1923	14 €
Sens	1817-1839	20 €	Villefargeau	1793-1922	16 €
Sens	1840-1859	20 €	Villefranche-Saint-Phal	1793-1905	16 €
Sens	1860-1879	20 €	Villemanache	1793-1900	14 €
Sens	1880-1896	20 €	Villeneuve-la-Guyard	1793-1900	20 €
Sens	1897-1907	18 €	Villeneuve-l'Archevêque	1793-1922	24 €
Sépeaux	1793-1950	16 €	Villeneuve-les-Genêts	1793-1920	18 €
Septfonds	1793-1920	14 €	Villeneuve-Saint-Salves	1793-1899	14 €
Serbonnes	1793-1899	14 €	Villethierry	1793-1905	14 €
Sergines	1793-1905	18 €	Villevallier	1793-1937	16 €
Sermizelles	1793-1939	14 €	Villiers-Bonneux	1793-1898	14 €
Serrigny	1793-1903	14 €	Villiers-les-Hauts	1793-1921	14 €
Sery	1793-1922	14 €	Villiers-Louis	1793-1922	14 €
Sognes	1793-1898	12 €	Villiers-Saint-Benoît	1793-1914	16 €
Sommecaise	1793-1942	16 €	Villiers-sur-Tholon	1793-1905	16 €
Sormery	1793-1911	18 €	Villiers-Vineux	1793-1905	14 €
Soucy	1793-1922	16 €	Villon	1793-1905	14 €
Sougères-en-Puisaye	1793-1922	18 €	Villy	1793-1908	12 €
Soumaintrain	1793-1906	14 €	Vinneuf	1793-1932	22 €
Subligny	1793-1922	16 €	Vireaux	1793-1921	14 €
Tanlay	1793-1906	14 €	Viviers	1793-1906	14 €
Tannerre-en-Puisaye	1793-1915	18 €	Voisines	1793-1922	16 €
Tharoiseau	1793-1934	12 €	Voutenay-sur-Cure	1793-1906	12 €

GRILLE TARIFAIRE DE NOS OUVRAGES SUR LULU.COM

Les prix réservés aux adhérents (A) sont port compris. Les prix publics (P), en revanche, n'incluent pas le port.

TABLES CANTONALES DES MARIAGES DE L'YONNE DISPONIBLES SUR LE SITE DE L'IMPRIMEUR LULU.COM

Tables (avant 1793)	A	P	Tables (avant 1793)	A	P	Tables (après 1792)	A	P
<u>Aillant-sur-Tholon 1</u>	25€	32€	<u>St-Julien-du-Sault 1</u>	20€	25€	<u>Brienon/Armançon 3</u>	26€	33€
<u>Aillant-sur-Tholon 2</u>	27€	34€	<u>St-Julien-du-Sault 2</u>	22€	27€	<u>Brienon/Armançon 4</u>	21€	26€
<u>Ancy-le-Franc 1</u>	20€	25€	<u>Saint-Sauveur 1</u>	27€	34€	<u>Brienon/Armançon 5</u>	20€	25€
<u>Ancy-le-Franc 2</u>	17€	22€	<u>Saint-Sauveur 2</u>	30€	37€	<u>Cerisiers 1</u>	23€	28€
<u>Auxerre ville 1 hom.</u>	24€	30€	<u>Seignelay 1</u>	21€	26€	<u>Cerisiers 2</u>	24€	30€
<u>Auxerre ville 2 hom.</u>	24€	30€	<u>Seignelay 2</u>	20€	25€	<u>Cerisiers 3</u>	25€	31€
<u>Auxerre ville 3 fem.</u>	17€	22€	<u>Sens intra-muros 1</u>	27€	34€	<u>Ligny-le-Châtel 1</u>	23€	28€
<u>Auxerre rive Est</u>	25€	31€	<u>Sens intra-muros 2</u>	27€	34€	<u>Ligny-le-Châtel 2</u>	25€	32€
<u>Auxerre rive Ouest 1</u>	24€	30€	<u>Sens banlieue Est</u>	29€	36€	<u>Ligny-le-Châtel 3</u>	24€	29€
<u>Auxerre rive Ouest 2</u>	13€	17€	<u>Sens banlieue Ouest</u>	28€	35€	<u>Ligny-le-Châtel 4</u>	26€	33€
<u>Avallon 1</u>	25€	31€	<u>Sergines 1</u>	24€	29€	<u>Migennes 1</u>	24€	29€
<u>Avallon 2</u>	22€	27€	<u>Sergines 2</u>	23€	28€	<u>Migennes 2</u>	24€	29€
<u>Bléneau 1</u>	17€	22€	<u>Tonnerre 1</u>	26€	33€	<u>Migennes 3</u>	22€	27€
<u>Bléneau 2</u>	17€	22€	<u>Tonnerre 2</u>	27€	34€	<u>Migennes 4</u>	15€	20€
<u>Brienon/Armançon 1</u>	17€	22€	<u>Toucy 1 hommes</u>	27€	34€	<u>Quarré-les-Tombes 1</u>	20€	25€
<u>Brienon/Armançon 2</u>	19€	24€	<u>Toucy 2 hommes</u>	20€	25€	<u>Quarré-les-Tombes 2</u>	20€	25€
<u>Cerisiers</u>	23€	28€	<u>Toucy 3 femmes</u>	18€	23€	<u>Saint-Fargeau 1</u>	30€	37€
<u>Chablis 1</u>	21€	26€	<u>Vermenton 1</u>	25€	31€	<u>Saint-Fargeau 2</u>	31€	40€
<u>Chablis 2</u>	21€	26€	<u>Vermenton 2</u>	24€	29€	<u>Sens ville 1 hommes</u>	31€	39€
<u>Charny 1</u>	22€	27€	<u>Vézelay 1</u>	24€	29€	<u>Sens ville 2 hommes</u>	31€	39€
<u>Charny 2</u>	22€	27€	<u>Vézelay 2</u>	26€	33€	<u>Sens ville 3 femmes</u>	15€	20€
<u>Chéroy 1</u>	24€	30€	<u>Villeneuve-l'Arch. 1</u>	23€	28€	<u>Sens banlieue Est 1</u>	26€	33€
<u>Chéroy 2</u>	23€	28€	<u>Villeneuve-l'Arch. 2</u>	21€	26€	<u>Sens banlieue Est 2</u>	27€	34€
<u>Coulanges-Vineuse 1</u>	22€	27€	<u>Villeneuve/Yonne 1</u>	26€	33€	<u>Sens banlieue Est 3</u>	28€	35€
<u>Coulanges-Vineuse 2</u>	23€	28€	<u>Villeneuve/Yonne 2</u>	24€	30€	<u>Sens banl. Ouest 1</u>	27€	34€
<u>Coulanges-sur-Yonne</u>	25€	32€	Tables (après 1792)	A	P	<u>Sens banl. Ouest 2</u>	31€	39€
<u>Courson-Carières 1</u>	20€	25€	<u>Auxerre (ville) 1</u>	30€	38€	<u>Sens banl. Ouest 3</u>	23€	28€
<u>Courson-Carières 2</u>	18€	23€	<u>Auxerre (ville) 2</u>	29€	36€	<u>Sens banl. Ouest 4</u>	15€	20€
<u>Cruzy-le-Châtel 1</u>	21€	26€	<u>Auxerre (ville) 3</u>	31€	39€	<u>Sergines 1</u>	24€	30€
<u>Cruzy-le-Châtel 2</u>	22€	27€	<u>Auxerrois Ouest 1</u>	26€	33€	<u>Sergines 2</u>	23€	28€
<u>Flogny-la-Chapelle 1</u>	21€	26€	<u>Auxerrois Ouest 2</u>	22€	27€	<u>Toucy 1 hommes</u>	31€	39€
<u>Flogny-la-Chapelle 2</u>	22€	27€	<u>Auxerrois Ouest 3</u>	23€	28€	<u>Toucy 2 hommes</u>	31€	39€
<u>Guillon 1</u>	17€	22€	<u>Auxerrois Ouest 4</u>	15€	20€	<u>Toucy 3 hommes</u>	31€	40€
<u>Guillon 2</u>	19€	24€	<u>Auxerrois rive Est 1</u>	26€	33€	<u>Toucy 4 femmes</u>	20€	25€
<u>Joigny 1</u>	24€	29€	<u>Auxerrois rive Est 2</u>	25€	31€	<u>Vermenton 1</u>	31€	39€
<u>Joigny 2</u>	24€	29€	<u>Auxerrois rive Est 3</u>	15€	19€	<u>Vermenton 2</u>	31€	39€
<u>Ligny-le-Châtel</u>	25€	32€	<u>Avallon 1</u>	25€	32€	<u>Vermenton 3</u>	31€	39€
<u>L'Isle-sur-Serein</u>	19€	24€	<u>Avallon 2</u>	29€	36€	<u>Vermenton 4</u>	20€	25€
<u>Migennes</u>	21€	26€	<u>Avallon 3</u>	30€	38€	<u>Vézelay 1</u>	30€	37€
<u>Noyers-sur-Serein</u>	29€	36€	<u>Avallon 4</u>	27€	34€	<u>Vézelay 2</u>	25€	31€
<u>Pont-sur-Yonne 1</u>	27€	34€	<u>Bléneau 1</u>	31€	40€	<u>Villeneuve-l'Arch. 1</u>	29€	36€
<u>Pont-sur-Yonne 2</u>	29€	36€	<u>Bléneau 2</u>	27€	34€	<u>Villeneuve-l'Arch. 2</u>	29€	36€
<u>Quarré-les-Tombes</u>	25€	32€	<u>Bléneau 3</u>	30€	38€	<u>Villeneuve-l'Arch. 3</u>	29€	36€
<u>Saint-Fargeau 1</u>	20€	25€	<u>Bléneau 4</u>	17€	22€	<u>Villeneuve-l'Arch. 4</u>	15€	20€
<u>Saint-Fargeau 2</u>	20€	25€	<u>Brienon/Armançon 1</u>	25€	32€			
<u>Saint-Florentin</u>	30€	38€	<u>Brienon/Armançon 2</u>	28€	35€			

CAHIERS GÉNÉALOGIQUES DE L'YONNE DISPONIBLES SUR LE SITE DE L'IMPRIMEUR EN LIGNE LULU.COM

Cahiers	Adhérent	Public	Cahiers	Adhérent	Public	Cahiers	Adhérent	Public
<u>Tome 9</u>	21 euros	26 euros	<u>Tome 25</u>	21 euros	26 euros	<u>Tome 33</u>	16 euros	21 euros
<u>Tome 18</u>	20 euros	25 euros	<u>Tome 26</u>	21 euros	26 euros	<u>Tome 34</u>	21 euros	26 euros
<u>Tome 19</u>	20 euros	25 euros	<u>Tome 27</u>	24 euros	29 euros	<u>Tome 35</u>	22 euros	27 euros
<u>Tome 20</u>	20 euros	25 euros	<u>Tome 28</u>	21 euros	26 euros	<u>Tome 36</u>	24 euros	30 euros
<u>Tome 21</u>	21 euros	26 euros	<u>Tome 29</u>	21 euros	26 euros	<u>Tome 37</u>	22 euros	27 euros
<u>Tome 22</u>	21 euros	26 euros	<u>Tome 30</u>	23 euros	28 euros	<u>Tome 38</u>	20 euros	25 euros
<u>Tome 23</u>	21 euros	26 euros	<u>Tome 31</u>	23 euros	28 euros	<u>Tome 39</u>	18 euros	23 euros
<u>Tome 24</u>	21 euros	26 euros	<u>Tome 32</u>	25 euros	31 euros	<u>Tome 40</u>	12 euros	16 euros

AUTRES OUVRAGES DE NOTRE ASSOCIATION DISPONIBLES SUR LE SITE DE L'IMPRIMEUR LULU.COM

Habitants de localités	Adhérent	Tarif public	Contrats de mariage	Adhérent	Tarif public
<u>Habitants d'Accolay 1</u>	24 euros	29 euros	<u>Chevannes 1691-1933</u>	14 euros	18 euros
<u>Habitants d'Accolay 2</u>	25 euros	31 euros	<u>Seignelay 1591-1877 1</u>	20 euros	25 euros
<u>Habitants de Lindry 1</u>	26 euros	33 euros	<u>Seignelay 1591-1877 2</u>	20 euros	25 euros
<u>Habitants de Lindry 2</u>	21 euros	26 euros	Dictionnaire Dugenne	Adhérent	Tarif public
<u>Habitants de Lindry 3</u>	27 euros	34 euros	<u>Tome 1 (lettres A à C)</u>	25 euros	32 euros
Auxerrois avant 1600	Adhérent	Tarif public	<u>Tome 2 (lettres D à K)</u>	25 euros	31 euros
<u>Grand format, tome 1</u>	25 euros	31 euros	<u>Tome 3 (lettres L à O)</u>	24 euros	30 euros
<u>Grand format, tome 2</u>	25 euros	31 euros	<u>Tome 4 (lettres P à R)</u>	25 euros	31 euros
<u>Grand format, tome 3</u>	25 euros	31 euros	<u>Tome 5 (lettres S à Z)</u>	29 euros	36 euros
<u>Grand format, tome 4</u>	25 euros	31 euros	Autres publications	Adhérent	Tarif public
<u>Grand format, tome 5</u>	25 euros	31 euros	<u>Famille Coutancier</u>	16 euros	21 euros
<u>Grand format, tome 6</u>	25 euros	31 euros	<u>Famille Delangre</u>	19 euros	24 euros
<u>Grand format, tome 7</u>	25 euros	31 euros	<u>Famille Jacquesson</u>	13 euros	17 euros
<u>Grand format, tome 8</u>	25 euros	31 euros	<u>Famille Martineau</u>	20 euros	25 euros
<u>Petit format, tome 1</u>	21 euros	26 euros	<u>Mme Brisson en Russie</u>	07 euros	07 euros
<u>Petit format, tome 2</u>	21 euros	26 euros	<u>Aïeux de M. Michelin</u>	17 euros	18 euros
<u>Petit format, tome 3</u>	21 euros	26 euros	<u>Ascendance de Colette</u>	12 euros	15 euros
<u>Petit format, tome 4</u>	21 euros	26 euros	<u>Icaunais en Amérique</u>	12 euros	15 euros
<u>Petit format, tome 5</u>	21 euros	26 euros	<u>Révolution et Consulat</u>	13 euros	17 euros
<u>Petit format, tome 6</u>	21 euros	26 euros	<u>Soldats de l'Empire</u>	26 euros	33 euros
<u>Petit format, tome 7</u>	21 euros	26 euros	<u>Prisonniers espagnols</u>	12 euros	16 euros
<u>Petit format, tome 8</u>	21 euros	26 euros	<u>Soldats de Montigny</u>	10 euros	12 euros
Autres avant 1600	Adhérent	Tarif public	<u>Grande Guerre à Lindry</u>	10 euros	11 euros
<u>Grand format, tome 1</u>	27 euros	34 euros	<u>Poilus morts de Lindry</u>	15 euros	20 euros
<u>Grand format, tome 2</u>	27 euros	34 euros	<u>Vézelay en 1940</u>	15 euros	19 euros
<u>Petit format, tome 1</u>	23 euros	28 euros	<u>Chapelles d'Auxerre</u>	10 euros	10 euros
<u>Petit format, tome 2</u>	23 euros	28 euros	<u>Le Roi et la Sirène</u>	20 euros	25 euros

« NOS ANCÊTRES ET NOUS » ANNUELS DISPONIBLES SUR LE SITE DE L'IMPRIMEUR EN LIGNE LULU.COM

NAEN	Adh	Pub	NAEN	Adh	Pub	NAEN	Adh	Pub	NAEN	Adh	Pub	NAEN	Adh	Pub
<u>2019</u>	29€	36€	<u>2020</u>	29€	36€	<u>2021</u>	29€	36€	<u>2022</u>	29€	36€	<u>2023</u>	29€	36€

Consignes pour commander les ouvrages en ligne de notre association : Les tarifs réduits (port compris) sont réservés à nos adhérents, qui doivent envoyer leur commande *par lettre et par chèque* au secrétariat de la SGY (27/4 place Corot, 89000 Auxerre), en précisant : adresse de livraison et numéro de téléphone. **ATTENTION !** Les non-adhérents doivent passer commande à prix publics (plus le port) directement sur le site de *Lulu.com*. Les prix publics peuvent varier avec l'inflation des coûts de fabrication puis d'expédition.

FORMULES 2027 D'ADHÉSION À LA S.G.Y.

(bulletin à retourner à : S.G.Y., 27/4 place Corot, F-89000 AUXERRE, avec le règlement à l'ordre de la S.G.Y.)

Courriel : sgy.secretariat@wanadoo.fr Téléphone : 03.86.46.90.60

REMARQUE : Depuis 2023, dans le cadre d'une adhésion à la *Société généalogique de l'Yonne*, il est possible de s'abonner à la version **numérique** de la revue bourguignonne *Nos Ancêtres et Nous*, en plus de la version numérique de notre bulletin icaunais *Généa-89*, selon la formule choisie ci-dessous.

Formules d'adhésion n° 1 : QUATRE FORMULES ICAUNAISES (avec ou sans NAEN numérique)

Formule A	Formule B	Formule C	Formule D
Tarif : 10 €	Tarif : 39 €	Tarif : 47 €	Tarif : 49 €
Adhésion à la SGY	Adhésion à la SGY	Adhésion à la SGY	Adhésion à la SGY
Aucun accès à la base !	Accès à la base numérique	Accès à la base numérique	Accès à la base numérique
		Bulletin Généa-89 (version papier)	Bulletin Généa-89 (version papier)
	Généa-89 & revue NAEN (versions numériques)		Généa-89 & revue NAEN (versions numériques)

Formules d'adhésion n° 2 : QUATRE FORMULES BOURGUIGNONNES (avec revue NAEN papier)

Formule E	Formule F	Formule G	Formule H
Tarif : 53 €	Tarif : 55 €	Tarif : 62 €	Tarif : 64 €
Adhésion à la SGY	Adhésion à la SGY	Adhésion à la SGY	Adhésion à la SGY
Accès à la base numérique	Accès à la base numérique	Accès à la base numérique	Accès à la base numérique
Revue NAEN (version papier)	Revue NAEN (version papier)	Revue NAEN (version papier)	Revue NAEN (version papier)
		Bulletin Généa-89 (version papier)	Bulletin Généa-89 (version papier)
	NAEN & Généa-89 (versions numériques)		NAEN & Généa-89 (versions numériques)

Attention ! Pour un simple abonnement à « NAEN », sans adhésion à la SGY, adressez-vous au *Cercle généalogique de Saône-et-Loire*, propriétaire du titre ! Adresse : 78 rue des Epinoches, F-71000 Mâcon (internet : www.cgsl.fr).

* Pour avoir accès à notre base numérique associative, inscrivez-vous en ligne sur le site de la *Société généalogique de l'Yonne* ! Un automate vous permettra de recevoir votre *identifiant* et votre *mot de passe*, qui resteront tous deux valables d'une année à l'autre (prenez donc soin de bien noter ces deux codes d'accès à notre base numérique !).

SUPPLÉMENTS GRATUITS ENVOYÉS À LA DEMANDE (cochez les cases qui vous intéressent)

Version numérique du bulletin de l' <i>Académie internationale de généalogie</i> (périodicité très irrégulière)	
Version numérique du bulletin de la <i>Confédération internationale de généalogie et héraldique</i> (très irrégulier)	

☐ Première adhésion

☐ Renouvellement d'adhésion

☐ Don de : euros.

Formule choisie : A B C D E F G H (entourer)
Formule J : supplément d'un euro pour un couple ☐ **(cocher)**

Nom : Prénom : n° SGY :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Email :@..... Sexe : **M** **F** (entourer)

Signature :

Calendrier généalogique de la SGY en 2026 et 2027

Samedi 10 octobre 2026 : participation de la SGY à la « *Semaine Bleue* » du 3^e âge à Joigny (89).
Dimanche 18 octobre 2026 : participation de la SGY au forum généalogique de Saint-Gondon (45).
Samedi 24 octobre 2026 : conseil d'administration de la SGY à Auxerre (89), à partir de 14h30.
Dimanche 25 octobre 2026 : stand de la SGY au salon « *Festilivres* » à Monéteau (89).
Samedi 7 et dimanche 8 novembre 2026 : stand au forum de généalogie à Château-Thierry (02).
Dimanche 8 novembre 2026 : 50 ans du *Loiret Généalogique* à St-Jean-le-Blanc près d'Orléans (45).
Dimanche 15 novembre 2026 : salon de généalogie à Sommechaie (89).
Vendredi 27 novembre 2026 : assemblée plénière (non délibérative) de la SGY à Sens (89).
Samedi 27 & dimanche 28 mars 2027 : forum de *Larena* sur la criminalité, à Moret-sur-Loing (77).

Catalogue général de l'année 2026

Le catalogue des publications de la S.G.Y. vous est proposé sur simple demande ; il vous suffit d'adresser un courriel à sgy.secretariat@wanadoo.fr. Vous pouvez également faire la demande d'un exemplaire papier à notre adresse : S.G.Y., 27/4 place Corot, 89000-Auxerre (prix : 6 euros).

Une question ?

sgy.secretariat@wanadoo.fr

Présentation succincte de la Société généalogique de l'Yonne

Fondée le vendredi 17 juillet 1981, la **SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE DE L'YONNE** est à la fois une **société savante** et un **cercle d'entraide**, entièrement consacrée à l'histoire des familles :

En tant que **SOCIÉTÉ SAVANTE**, membre de l'**ABSS** (*Association bourguignonne des sociétés savantes*), la **S.G.Y.** édite des monographies familiales et autres études portant sur la généalogie dans l'Yonne, ceci dans différents types de publication (*cliquez sur les titres soulignés*) :

- 1 Son bulletin de liaison trimestriel Généa-89.
- 2 Sa revue trimestrielle Nos Ancêtres et Nous.
- 3 Sa série de Cahiers généalogiques de l'Yonne.
- 4 Son Dictionnaire biographique de l'Yonne (7 tomes).
- 5 Ses fiches de l'Encyclopédie généalogique de l'Yonne.
- 6 Ses livrets publiés chez l'imprimeur en ligne Lulu.com.

En tant que **CERCLE D'ENTRAIDE**, membre de l'**UGB** (*Union généalogique de Bourgogne*), elle met à la disposition de ses adhérents son immense base de données départementale, aussi bien en ligne sur son site central que dans des livrets imprimés (*cliquez sur les mots soulignés*) :

- 1 Base consultable sur le site central de la SGY.
- 2 Documents divers sur le site périphérique de la SGY.
- 3 Tables des naissances, **mariages** et décès par localité.
- 4 Tables des naissances, **mariages** et décès par canton.
- 5 Tables des contrats de mariage et autres sources.
- 6 Répertoires des familles étudiées par les adhérents.

La **SGY** est sur **deux** sites : son site central (avec sa boutique), et son site périphérique.

La **SGY** est aussi sur **Facebook** : <https://www.facebook.com/sgyonne>

Vidéo de présentation de la **SGY** : <https://youtu.be/GjjeiuYwHfQ>

Adhésion en ligne à notre association : [cliquez ici pour accéder au moteur de paiement](#).

Adhésion par lettre à notre association : le bulletin d'adhésion est en page 3 de couverture.